

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 25 (1978)
Heft: 1-2

Vereinsnachrichten: Si le journal "Protection civile" vous parvient à double

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour la PC. La Municipalité étudiera à fond cette possibilité. C'est pourquoi, dans une communication au Conseil communal, l'Exécutif annonce l'ouverture d'un compte d'attente pour la couverture des frais d'étude.

Meyriez. Un premier cours d'aide de traitement préparant des spécialistes sanitaires, réservé aux membres de la protection civile ayant déjà suivi un cours d'introduction sanitaire de cinq jours, a eu lieu à l'hôpital souterrain de Meyriez en novembre dernier. Dirigé par M. Paul Gerber, chef d'instruction du centre de protection civile de Sugiez, ce cours a été suivi par 17 personnes de Morat, Guin et Wünnewil – instructeur M. Walter Graf –, et 12 personnes de langue française venant de Bulle, Fribourg, Estavayer,

Marly et Surpierre – instructeur M. Francis Lachat. A l'avenir, de tels cours se dérouleront toujours dans des installations similaires à celles de l'hôpital de Meyriez.

Morges. Dans le cadre du plan quadriennal communal des investissements, il est prévu un montant de 2,2 millions de francs pour la construction d'abris de protection civile. Les subventions viendraient en déduction de cet investissement prévu pour 1980-1981. Il s'agit en fait d'un programme de travail, chaque poste devant faire en temps et lieu l'objet d'une demande de crédit de la part de la Municipalité.

Moutier. Lundi 19 décembre dernier, un exercice tactique de l'état-major de la PC a eu lieu. Thème: chute d'un

avion au centre de la ville. L'ensemble de cet exercice s'est déroulé dans les locaux du poste de commandement de la PC locale, et non sur les lieux du présumé accident. Le chef local, M. Bernard Burki, voulait avant tout entraîner les différents chefs de service, connaître leurs réactions, mettre à l'épreuve les services de renseignements, des transmissions et l'échange de messages. Lors de la critique, en présence du maire, M. Rémy Berdat, et du chancelier de la ville, M. Jean-Marie Fleury, le chef local a relevé différentes failles qui prouvent que cet exercice a été très utile. En fait, dans l'ensemble, l'exercice n'a pas trop mal marché, mais plusieurs problèmes importants restent à régler. L'exercice était un premier pas vers la pratique et ses aléas.

Canton de Genève

Troisième âge: la protection civile vous concerne-t-elle?

Sur ce thème, une conférence a été donnée à la salle Piaget de l'UNI II pour l'Université du troisième âge, animée par M. Daniel Odier et votre serviteur. L'Université du troisième âge, instaurée par le professeur Geissendorf, groupe plus de 1200 personnes, soucieuses de rester en contact avec l'évolution de la vie et assistant régulièrement à des conférences sur des sujets les plus variés. Près de 400 personnes ont répondu à l'appel de la protection civile et l'intérêt a été très soutenu. Il est une habitude qui consiste, après l'exposé des orateurs, à poser des questions écrites, procédé qui a pour avantage de pouvoir engager le dialogue plus facilement. Sur les 15 questions posées, 9 formulaient la même demande: «Où se trouvent les abris dans les immeubles et comment s'y rendre?» On se rend compte immédiatement de l'importance de l'information et l'on mesure tout le travail qu'il reste à faire dans ce domaine, tant de la part des associations de protection civile que par les organismes locaux dans les communes qui sont encore plus proches de leurs administrés. WB

mesures il a prises ou il compte prendre pour équiper les futurs édifices publics importants d'abris perfectionnés résistant à l'écroulement et permettant d'abriter la population civile dans le cadre d'une politique de prévision et de défense de la population contre tout conflit armé.» (Question transmise à M. le ministre de l'intérieur.)

Réponse. «Bien que les moyens de défense du territoire français comportent une force de dissuasion susceptible de décourager toute agression, le Gouvernement ne mésestime pas l'importance qui s'attache à l'équipement des futurs édifices publics et des constructions nouvelles à usage d'habitation, en abris perfectionnés, ou résistant à l'écroulement des immeubles dans lesquels ils se trouveraient. Ces

réalisations nouvelles font d'ailleurs l'objet d'études techniques très poussées que poursuivent les services compétents. Par ailleurs, la planification de la protection des populations contre les retombées radioactives peut d'ores et déjà être considérée comme élaborée grâce au recensement des locaux pouvant servir d'abris antiretombées radio-actives, qui se poursuit activement sur l'ensemble du territoire national. Il est permis de penser que d'ici quatre ans cette planification sera devenue effective. Il convient en outre, de signaler que dès à présent le public a à sa disposition, dans les préfectures, des brochures lui permettant de se faire une idée de la résistance aux différents risques des principaux types de construction.»

Si le journal «Protection civile» vous parvient à double

L'on nous a signalé à diverses reprises que d'assez nombreux lecteurs reçoivent deux, voire trois exemplaires de notre journal. Cela concerne notamment des membres des sections, des parlements fédéraux et cantonaux ou des autorités, des membres d'associations ou d'organisations collaborant à la protection civile.

Nous nous efforcerons d'éliminer dans la mesure du possible ces doubles envois et prions les lecteurs concernés de le faire savoir à notre Secrétariat central.

Le journal «Protection civile» est un support d'information et de propagande et nous prions les personnes qui recevraient un exemplaire faisant double emploi de le remettre à une famille ou un bureau voisins qui peut-être ne connaissent pas encore la protection civile.

Rédaction «Protection civile»

Problème des abris en France

(Renseignements tirés du *Bulletin d'informations de protection civile*, rubrique «questions écrites»)

«M. Pierre Vallon demande à M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire quelles